

J'ai une lettre de Lauron Production Ltd dont voici la teneur:

Je vous écris en ma qualité de président de Lauron Productions. Vous vous rappelez peut-être que nous avons produit le film intitulé «Loyalties» sous la direction d'Anne Wheeler. Je veux vous féliciter d'avoir présenté la loi et les programmes de financement du cinéma destinés au secteur des producteurs de films indépendants du Canada à la 40^e assemblée annuelle de l'Association canadienne de cinéma-télévision.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Windsor—Walkerville pour un rappel au Règlement.

M. McCurdy: J'hésite à invoquer le Règlement, mais je suis surpris que vous n'ayez pas remarqué, monsieur le Président, que ces propos ne sont pas suffisamment pertinents.

Le président suppléant (M. Paproski): La ministre a 30 secondes pour conclure. La parole est à la ministre des Communications.

Mlle MacDonald: Je conclurai avec plaisir, monsieur le Président. J'essayais de prouver, en m'appuyant sur des commentaires provenant de toutes les régions du pays, que nous avons pris beaucoup d'initiatives dans le domaine de la culture, de la radiodiffusion, du cinéma, de l'édition et des tarifs postaux depuis que l'Accord de libre-échange a été signé. L'un de nos arguments importants est que nous pouvons prouver qu'il n'y a rien dans l'Accord de libre-échange qui nous empêche ou nous interdit de faire quoi que ce soit pour renforcer la culture canadienne et c'est ce que nous faisons.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, nous débattons ce soir de six amendements que les libéraux proposent d'apporter au projet de loi sur le libre-échange et qui ont tous pour but d'assurer que certaines questions soient exclues du projet de loi.

La motion n° 10 prévoit ceci:

«7. Il est entendu que la présente loi n'a pas pour effet de porter atteinte aux programmes de protection de l'environnement ou de conservation des terres, des ressources et des eaux.»

La motion n° 9 prévoit la même chose pour les terres et les revendications territoriales des autochtones. La motion n° 11 prévoit la même chose pour les programmes d'adaptation de la main-d'œuvre, la motion n° 12 pour les programmes de développement régional, la motion n° 13 pour les programmes sociaux et de santé, et la motion n° 14 pour les programmes culturels. Tous ces amendements ont été proposés au comité par divers témoins qui y ont comparu.

Par exemple, la proposition d'exclure les terres et les revendications territoriales des autochtones vient de l'Assemblée des premières nations. La proposition d'exclure la législation sur la protection de l'environnement vient de l'Association canadienne du droit de l'environnement et de la Fédération canadienne de la faune. Quant aux propositions d'exclure la politique de développement économique régional et les programmes sociaux, elles sont de la *National Anti-Poverty Organizations*, de la Gatt-Fly, du Comité national d'action sur la situation de la femme, du Conseil canadien de développement social, de la Coalition canadienne de la santé, de «*One-Voice Seniors*», et du Mouvement Solidarité populaire québécoise. Enfin, c'est l'ACTRA et les *Independent Record Producers*, qui ont proposé d'exclure les industries culturelles. Et ainsi de suite.

Ce que je veux faire valoir, c'est que les motions d'amendement dont la Chambre est saisie découlent d'audiences où des groupes de citoyens canadiens ont insisté pour que de telles

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

mesures figurent dans le projet de loi. D'autres députés libéraux et d'autres députés de l'opposition se penchent sur différents amendements, mais je voudrais traiter surtout ceux qui se rapportent aux politiques d'adaptation visant les travailleurs canadiens et l'industrie canadienne.

Il ne fait aucun doute qu'un grand nombre d'emplois seront perdus par suite de l'Accord de libre-échange. On a fait différentes études et estimations quant au nombre d'emplois qui seront perdus, mais le fait est que quelle que soit l'étude retenue, des emplois seront perdus. En décembre 1987, l'ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré qu'il pensait qu'environ 300 000 emplois seraient perdus. Le lendemain, il a fait volte-face et il s'est rétracté. En 1986, une étude menée par le ministère de l'Expansion industrielle régionale a révélé qu'environ 227 000 emplois seraient perdus dans 17 industries. Dans une étude déposée en décembre 1987, le ministère du Travail de l'Ontario a affirmé que 280 000 emplois seraient menacés en Ontario. Dans son rapport le plus récent, publié le 13 avril 1988, le Conseil économique du Canada affirme que l'on enregistrera un gain net de 250 000 emplois sur une période de 10 ans, mais que le nombre d'emplois diminuera dans 17 des 36 industries analysées.

Le rapport du Conseil économique intitulé «*Venturing Forth*», déclare en page 21 que, si l'on n'augmente pas la productivité du secteur manufacturier au Canada, une concurrence accrue de la part des États-Unis pourrait entraîner une diminution marquée de la production et des emplois dans 17 des 36 industries analysées, dont presque toutes appartiennent au secteur manufacturier. Plus loin, il est dit que certaines entreprises devront fusionner et que d'autres devront fermer leurs portes. Par exemple, d'après la simulation numéro un, l'industrie des produits électriques enregistrerait 40 p. 100 de tous les emplois perdus dans le secteur manufacturier.

● (2040)

Le secteur manufacturier serait gravement touché et les gains en emplois se produiraient dans le secteur des services. Ainsi, des emplois seraient créés dans les domaines du travail de bureau, des ventes, des services et de l'administration. Nous savons tous que les emplois dans les secteurs manufacturier et industriel sont pour la plupart des emplois à temps plein et qu'ils sont occupés par des travailleurs syndiqués qui sont bien rémunérés et jouissent d'avantages sociaux, alors que les emplois dans le secteur des services sont très souvent des emplois à temps partiel et qu'ils sont occupés par des travailleurs non syndiqués qui gagnent le salaire minimum et n'ont aucun avantage social. Les emplois qui seront créés par suite de cet Accord seront concentrés dans le secteur des services, alors que les pertes d'emplois se produiront dans les secteurs industriels.

Il n'y a malheureusement rien dans l'Accord ni dans le projet de loi qui prévoit des mesures d'adaptation. Le gouvernement prétend que, s'il a décidé de négocier un accord de libre-échange, c'est pour donner suite aux conclusions du rapport de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, dit rapport Macdonald, ou rapport de la Commission royale Macdonald.